

Nombre de membres
en exercice : 22

Nombre de membres
présents ou représentés : 14

Date de la convocation :
14 juin 2024

L'An deux mille vingt quatre,
le 28 juin à 09 heures 30 minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 14 juin 2024, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

2024-D-7-1-2-26 Délibération relative à l'Avenant d'intégration de l'Accueil de Jour au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2021 – 2026 du SSIAD

Présents :

Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Madame CLUCHIER Marie Christine, Monsieur CRISTIN Robert, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Madame MALOSSE Sylvie, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

Procurations :

Madame ESCUDÉ Vanessa à Madame MALOSSE Sylvie, Madame PÈRE Catherine à Monsieur ZANIN Daniel,

Absents :

Madame BARDOLS Geneviève, Monsieur BENVENUTO Raymond, Madame BERGES Marie-Hélène, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame DUBURC Sylvie, Monsieur DUPUY Jean, Madame GAILLARD Elisabeth, Monsieur GROTTO Serge,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.13

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : cias@cc-deuxrives.fr

Objet : Avenant d'intégration de l'Accueil de Jour au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2021 – 2026 du SSIAD

Service émetteur : Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS

L'accueil de jour médicalisé depuis le 01 janvier 2024, permet à la structure de bénéficier d'un forfait soins de l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) et ainsi d'employer des soignants au sein de l'établissement.

Le SSIAD a conclu un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'ARS Occitanie en juin 2021, pour une période de 5 ans, dont l'objectif est de mieux répondre aux enjeux d'accompagnement des usagers.

Pour des raisons de simplification de gestion à la fois administrative et budgétaire, l'ARS Occitanie souhaite intégrer l'Accueil de Jour médicalisé au CPOM du SSIAD.

Il est donc nécessaire de signer un avenant au CPOM 2021-2026 du SSIAD en intégrant l'Accueil de Jour médicalisé.

Le Président, propose aux membres du Conseil d'Administration :

- D'ACCEPTER l'avenant d'intégration de l'Accueil de Jour au CPOM 2021-2026 du SSIAD ;

- D'AUTORISER Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président du CIAS, à signer l'avenant d'intégration de l'Accueil de Jour au CPOM 2021-2026 du SSIAD.

Compte tenu de ce qui précède,

Le conseil d'Administration,

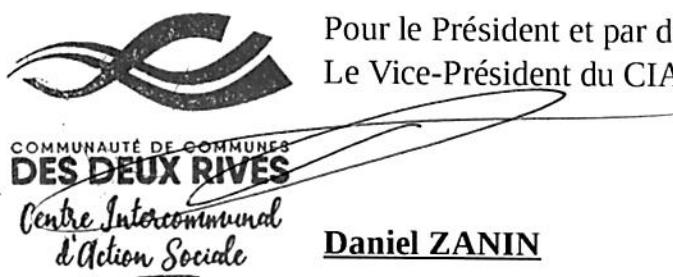
Ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOpte la proposition que ci-dessus
- AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET Président du CIAS, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 28 juin 2024



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président du CIAS,

Daniel ZANIN